COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit le mardi quatre septembre à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du trente août, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de SELLES.

Etaient Présents :
Monsieur Gérard PLATEL, Madame Mathilde DUVAL, Monsieur Emmanuel CARON, Madame Delphine PORET, Messieurs Benoît CHARPENTIER, Aymeric HELUIN, Michel VILEY, Madame Geneviève PEROD, Mademoiselle Mathilde MALHERBE, Monsieur Sébastien KEMPYNCK ;

Etait absent excusé :

Désignation d'un secrétaire de séance : Mademoiselle Mathilde MALHERBE

****

1°) – Indemnité de fonction du 2ème adjoint-(délibération n°2018/21 annulant et remplaçant la délibération 2018/13)

Conformément à l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A décidé l'attribution d'une indemnité de fonction au 2ème adjoint élu conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 (2014/08).

Cette indemnité sera calculée suivant la base de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1er janvier 2017, soit actuellement une somme mensuelle brut de **255.46€**, et prendra effet à la date d'entrée en fonction de l'adjoint soit le 29 mai 2018.

2°) – Accessibilité handicapés mairie : approbation des devis de travaux pour la réalisation de la plateforme piétonne - (délibération n°2018/22)

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que :
1°) suite à l'adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour la mairie ainsi qu'au dossier de déclaration préalable (DP 027 620 18 S 001) déposée à l'ABF ;
2°) suite à la décision de retenir l'entreprise JORET pour le remplacement de la fenêtre de la mairie par une porte PMR lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 29 mai 2018 ;
des entreprises doivent être consultées pour la réalisation d'une plateforme piétonne.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a pris contact avec des entreprises afin d'obtenir des devis pour la réalisation de ces travaux.

Deux entreprises ont remis des devis pour la réalisation de cette plateforme piétonne d'accès PMR, à savoir :

- Société Nouvelle de Métallerie S.N.M. HT 11 260.00€
- Société Technique et Ingénierie Métallique T.I.M. HT 7 650.00€

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A décide de retenir le devis de la Société Technique et Ingénierie Métallique T.I.M. pour la réalisation de la plateforme piétonne **pour un montant de 7 650.00^{e} HT**

3°) – S.I.PA.E.P - Engagement des Communes vers la réduction, suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires– (délibération n°2018/23)

Monsieur le Maire a exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2014-110 dite « LABBE » du 06 février 2014, modifiée, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national instaurant, notamment par les Collectivités Territoriales, l'interdiction à compter du 1er janvier 2020, de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiant la Loi n°2014-110 en avançant la date d'effet au 1er janvier 2017,

Vu l'article L253-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu l'arrêté Préfectoral « Fossé » du 16 janvier 2012 étendant l'interdiction des produits phytosanitaires à proximité des points d'eau dans le Département de l'Eure,

Afin de répondre :
- A la réglementation ci-dessus ;
- A la demande par courrier du SIPAEP de Beuzeville pour les conditions d'attributions de subventions

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A décidé ,
- D'une part, que la Commune s'engage à la réduction, voir la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien de ses espaces extérieurs relevant du domaine public ou privé ;

- D'autre part, a autorisé le Maire à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4°) – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalite – (Délibération n°2018/24)

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légaliTé dématérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des

actes, l'archivage et les recherches documentaire. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur le Conseil Général de L'Eure, 6, Boulevard Georges Chauvin à EVREUX « @ct'EURE ».

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

A autorisé Monsieur le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat,
- Acquérir un certificat de signature électronique,
- Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu à savoir le Conseil Général de l'Eure, 6, Boulevard Georges Chauvin à EVREUX « @ct'EURE », nécessaire à la télétransmission.

5°) – Défense Incendie Route de la Prévosté

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal un devis estimatif prévisionnel du SIPAEP de BEUZEVILLE concernant la mise en place d'une défense incendie Route de la Prévosté pour un montant total de travaux de 2 834.56€ TTC comprenant les frais de terrassements, fourniture et pose du poteau incendie.

Le Conseil Municipal a donné son approbation concernant l'implantation d'un poteau incendie Route de la Prévosté.

Le coût de ces travaux sera à prévoir dans le prochain budget primitif de 2019 ainsi que la réalisation de ces travaux.

6°) – Point dossier lavoir Barbotte

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la réalisation des travaux pour la remise en état du site de la Fontaine Barbotte suite aux intempéries de l'hiver dernier.

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés par l'entreprise de travaux publics BUSSY à PIENCOURT durant le mois d'août.

En ce qui concerne les travaux de réfection du bassin de la fontaine Barbotte, il est demandé à Benoît CHARPENTIER de prendre contact avec des entreprises afin de connaître l'estimation du coût total de ces travaux.

7°) – SIEGE : programmation des travaux pour l'année 2019

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les travaux de 2018 sont planifiés et qu'en ce qui concerne le renforcement en souterrain du réseau de la Mare aux Bœufs (estimation des travaux 23 458€), celui est à inscrire au programme de 2019 pour une réalisation des travaux en 2020.

8°) – Infos communautaires : rattachement de nouvelles communes

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que quatre ou cinq communes du Roumois et de Quillebeuf ont demandé le rattachement à la Communauté de Commune de Pont-Audemer/Val de Risle.

Le Conseil Communautaire doit émettre un avis quant à l'adhésion de ces nouvelles communes lors de la prochaine réunion du 10 septembre 2018.

9°) – Accueil du Conseil Municipal des jeunes

Monsieur le Maire et l'équipe municipale ont accueilli le Conseil Municipal des Jeunes qui se sont préalablement réuni à 18 heures pour élire le Maire et son adjoint. Cette équipe est constituée de 5 membres : Guerric PLATEL, Gabriel PARENT, Océane KEMPYNCK, Titouan PARENTY-LECARPENTIER et Marie PORET. Après concertation et délibération Guerric PLATEL a été élu Maire et Gabriel PARENT a été élu Adjoint.

9°) – Divers

Voiries communales

Suite à l'étude de GEOPTIS Monsieur le Maire a présenté à l'ensemble de l'équipe municipale le recensement des voiries de la commune. Celui-ci examinera cette étude avec Benoît CHARPENTIER.

TRAVAUX DIVERS

Passerelle chemin des bois de Selles/Préaux avec ouverture du chemin

Monsieur le Maire doit contacter les propriétaires du bois ainsi que le propriétaire des champs sur la commune de Préaux avant de d'effectuer un point sur place.

Maintenance du Bâtiment périscolaire

Suite à la remise d'un devis par l'entreprise TRUCHET, Monsieur le Maire a proposé de leur confier la maintenance du bâtiment périscolaire. Le Conseil Municipal a accepté.

Traitement zone engazonnée terrain multisport vers la coursive

Suite à la décision de réaliser un enrobé l'entreprise LE FOLL doit intervenir dès maintenant pour la fourniture et la mise en œuvre d'un enrobé noir à la main de 5 cm d'épaisseur pour une surface de 63 m².

Réparation du Clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le devis établit par l'entreprise ENC pour la révision de la couverture du clocher avec la remise en place d'ardoises. Travaux comprenant la mise à disposition d'une nacelle avec chauffeur durant une journée.

Afin de se rendre compte de la difficulté et du coût de ces travaux, le Conseil Municipal a demandé de contacter d'autres entreprises pour établir un devis.

Machine à pains

Le branchement électrique a été réalisé par l'entreprise CHRETIEN ; en attente de l'installation de la machine à pains.

Achat structure « Jeux enfants »

Monsieur le Maire a proposé à l'équipe municipale de reporter l'achat structure « jeux enfants » en 2019.

DATES A RETENIR :

- **29 et 30 septembre 2018** : expo peinture de l'Association « Palette Symphorinoise » de Saint Symphorien à la salle des associations. Le vernissage est prévu à 17 heures le samedi ;
- **14 octobre 2018** : Rallye des bouches de Seine
  (réunion de Selles Loisirs le samedi 08 septembre 2018 pour organisation de la buvette du rallye
- 11 novembre 2018 : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1018 et rando VTT « La Selloise ».

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le **Mardi 30 octobre 2018 à 19 heures**
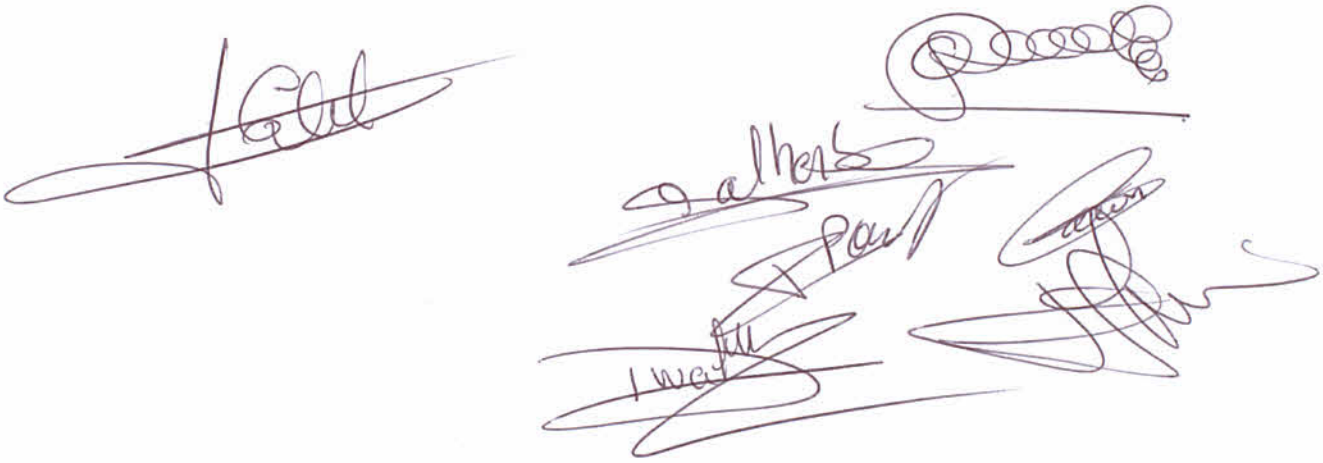
Le Maire ***Les Conseillers***